**SE-UNSA MARNE**
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 30149
51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53

51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/

## *RYTHMES SCOLAIRES : Conférence municipale VILLE de REIMS - 9 octobre 2013*

- ***Ce matin, Mme Hazan a ouvert la conférence en réaffirmant sa volonté de mettre en œuvre une réforme réfléchie, qui soit au plus proche des besoins des enfants.***

***Elle a donné les étapes de la concertation et des groupes de travail qui se sont déroulés au courant de la dernière année, et les raisons qui l'ont poussée à choisir 2014.***
***En mai 2013, la Ville avait déjà annoncé que le mercredi matin serait préféré au samedi matin, que la durée de la pause méridienne ne serait pas touchée et que les horaires choisis seraient applicables dans toutes les écoles rémoises.***

- ***Les horaires de classe choisis sont donc les suivants : 8h30/11h30 et 13h30/15h45. Les mercredis 8h30/11h30.***

- ***En ce qui concerne les temps périscolaires : 7h30/8h20 le matin 11h30/13h30 le midi et 15h45 /17h45 le SMA du soir.Un système de garderie serait également mis en place de 11h30 à 12h30 le mercredi.***

- ***Mme la Maire a précisé que les enfants actuellement pris en charge par une structure telle que centre social ou maison de quartier, un moyen serait donné pour assurer le transfert de l'école à la structure d'accueil.***

- ***Le PEDT (Projet EDducatif Territorial) n'est qu'en cours d'écriture, mais ses grands axes seront présentés ce dimanche 12 octobre lors du forum des associations.***

***L'objectif poursuivi est de donner accès à tous les enfants rémois à des activités qu'ils ne pouvaient pas pratiquer, de combler certaines inégalités sociales et de mettre en place des activités de qualité à l'aide des associations rémoises.***

- ***M Meyer a ensuite expliqué les raisons de l'harmonisation des horaires à toutes les écoles (problèmes de remplacement, service de restauration scolaire) et sur le choix de ces horaires qui faisait consensus entre tous les partenaires.***

***Les conditions de réussite sont liées à la différenciation des besoins (enfants maternelle/élémentaire), à l'implication de l'ensemble de la communauté éducative***

***(personnel municipal, associations, enseignants volontaires) et à une forte concertation.***

- ***La gratuité de ces temps périscolaires est maintenue, toujours dans le souci d'égaliser les chances d'accès aux activités).***

- ***Suite à ces deux interventions, une série de questions et réactions /réponses a eu lieu, notamment sur l'allongement du temps de l'enfant et sur le temps de travail des ASEM. Sur cette question, M Meyer a dit que les consultations se feraient avec ces personnels. Une piste envisagée était de leur réduire le temps de présence sur les temps périscolaires (le SMA en particulier)***

***La DASEN a plusieurs fois expliqué que le temps de l'enfant se « détendait », et qu'il fallait réfléchir à une alternance dans les contenus d'apprentissage et à la place qu'ils occupaient dans la journée***
***Pour conclure, il reste beaucoup de questions sur le contenu des activités du périscolaires et sur les articulations entre les temps scolaires et périscolaires.***

## *AVIS du SE-UNSA*

- ***L'organisation du temps choisie est celle proposée déjà lors de la première instance municipale en janvier dernier ; on peut se poser la question de la réalité des consultations des avis des conseils d'école.***
- ***Nous avons regretté que certains projets d'organisation n'aient pas été retenus, qu'une certaine souplesse n'ait pas pu être possible.***
- ***Nous avons également réaffirmé que l'APC doit être du ressort de l'équipe enseignante, tant sur son contenu que sur sa place dans l'emploi du temps…même si une certaine complémentarité peut être trouvée avec le périscolaire ;et qu'une vigilance accrue doit être de rigueur quant à l'utilisation des locaux partagés.***

***L'équipe 1er degré du SE-UNSA Marne***

**L'École de demain, oui mais avec nous !**

**Vos contacts au Se-UNSA :**
Benoît FOLB **06 14 25 29 64,** le vendredi à la section
Jeanne TITUS-CARMEL le mardi à la section
Aline GEERAERTS **06 14 25 31 19** du lundi au vendredi
Jean-Michel ALAVOINE **06 14 25 30 61** du mardi au jeudi
Marie-Alice DESTIGNY **06 14 65 12 05** SEGPA et ASH

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6*
*Une adhésion se récupère à 66% en crédit d'impôts, même pour les non-imposables !*

*Se désabonner ? envoyez un simple mail en retour avec la mention désabonnement*